

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1052

présenté par

Mme Lignières-Cassou, M. Forgues, M. Glavany, M. Habib, Mme Robin-Rodrigo, M. Rousset
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remettra au Parlement un rapport sur la réalisation de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.